

---

**Rapport de la commission du Conseil communal de Concise chargée de l'examen du préavis municipal no 10/2022 relatif à la rénovation partielle du bâtiment de « l'ancienne gendarmerie »**

---

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission a siégé le 8 mars 2022.

Elle était composée de Messieurs Philippe DYENS, Frédéric KEHRLI, et du soussigné, désigné rapporteur.

La municipalité était représentée par Monsieur Claude JÄGGI, Syndic et responsable du dicastère de la police des constructions. Nous le remercions pour la présentation du projet et les réponses apportées aux questions de la Commission.

La Municipalité de Concise a pour objectif de conserver le patrimoine encore en sa possession afin d'en faire profiter les générations futures. Le bâtiment de « l'ancienne gendarmerie » en fait partie intégrante, c'est la raison pour laquelle une rénovation complète est envisagée durant la législature 2021-2026. Le bâtiment abrite trois appartements, Il est prévu de le revaloriser en plusieurs étapes.

Le présent préavis concerne la première phase de ce projet, soit la rénovation de l'appartement du Rez supérieur qui est actuellement vacant et impropre à la location. Afin de réhabiliter ce logement, il est prévu des travaux de peintures, d'agencement de cuisine, de réfection complète de la salle d'eau, de remplacement de la partie électrique et de carrelage.

Les devis présentés pour ces travaux nous paraissent raisonnable. Il manque encore un devis pour les travaux de carrelage et la municipalité veut encore demander des offres à d'autres entreprises afin de faire jouer la concurrence. L'urgent était d'avoir un budget solide pour commencer les travaux rapidement afin de remettre l'objet en location.

Le montant estimé pour le projet de rénovation de l'appartement se monte à 65'000.-- TTC, et le loyer espéré se montera à environ CHF 1'500.--/mois + les charges d'environ CHF 300.--. Si les travaux commencent rapidement, la municipalité souhaiterait pouvoir mettre en location dès juillet 2022.

La municipalité souhaiterait être autorisée à financer le projet et à choisir la source de financement, soit par un emprunt bancaire, soit par l'utilisation des fonds disponible sur le compte-courant.

Dans des phases ultérieures, il est envisagé de revaloriser l'appartement du 1<sup>er</sup> étage, de créer un appartement supplémentaire dans les combles, de prévoir une mise en séparatif par puits perdu, et pourquoi pas d'étudier la possibilité de faire une isolation périphérique du bâtiment. Pour ces travaux moins urgent, la municipalité veut se donner le temps d'étudier un plan financier.

La commission se réjouit de la mise en place de cette première phase de travaux relatifs à la réfection de l'appartement du Rez supérieur de « l'ancienne gendarmerie ». Ce projet va permettre de conserver et de revaloriser le patrimoine encore en possession de la Commune de Concise afin de le transmettre aux prochaines générations.

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2, 3 et 4 du préavis no 10/2022 tels que présentés par la Municipalité.

Daniel Alessandro, rapporteur



Concise, le 9 mars 2022